

Lorsque le Pape décide d'élever un ecclésiastique à la dignité cardinalice, il le prévient de sa nomination par un billet de la Secrétairerie d'État, que le nouvel élu reçoit solennellement, dans ses appartements, entouré de ses amis et connaissances, des mains du cérémoniaire pontifical délégué à cet effet. Il ne faut pas confondre la lettre de faire-part avec le billet de nomination. C'est ainsi, par exemple, que Son Éminence le Cardinal Bégin, après avoir reçu, par l'intermédiaire de la Délégation Apostolique, la lettre de faire-part et l'invitation du Saint-Père à se rendre au Consistoire pour y recevoir le chapeau, a reçu solennellement, dans les salons du Collège Canadien, à Rome, au milieu d'une réunion très brillante, peu de temps avant le Consistoire public, le *biglietto* de nomination des mains de Mgr Forti, premier secrétaire du Cardinal-Secrétaire d'État, qui était accompagné, pour cette solennelle circonstance, de Mgr D'Amico, du Collège des Cérémoniaires pontificaux et d'un haut fonctionnaire de la Chancellerie Apostolique, M. Riggi. « Le Cardinal Bégin, dit une dépêche adressée de Rome à la *Croix* de Paris, recevant le billet dans le salon du Séminaire canadien, le donna à lire au supérieur de la maison. Son Éminence dit ensuite combien il lui était doux de remercier Pie X pour cette haute dignité. Il avoue qu'il ne s'y attendait en aucune façon. Elle est due non à ses mérites, mais à la foi profonde de son cher Canada. Le Cardinal Bégin rendit les plus touchants témoignages au peuple canadien, auquel il ne croit pas qu'on puisse trouver dans le monde entier un peuple supérieur pour son attachement au Saint-Siège. »

L'humilité de notre vénérable Archevêque ne lui a pas permis, dans cette touchante allocution, d'être d'accord en tout avec le Souverain Pontife.

(à suivre)

A. H.

DISCOURS DE S. S. PIE X AU CONSISTOIRE SECRET DU 25 MAI

Depuis le dernier Consistoire où Nous vous adressâmes la parole, peu de temps s'est écoulé, mais dans cet intervalle ils ne